Contrat de formation pratique en stage

Master Enseignement secondaire 1

Objectifs

Le contrat de formation pratique en stage est un document pédagogique et non pas juridique. Il a pour objectifs de :

- clarifier les spécificités du contexte du stage, les attentes respectives et les principales modalités d'organisation ;
- expliciter les acquis antérieurs du ou de la stagiaire et préciser les objectifs de formation en stage en regard des exigences du plan d'études ;
- s'assurer de la prise en compte des spécificités de la ou des classes dans lesquelles l'étudiant·e effectue son stage ;
- servir de base au suivi formatif de l'étudiant·e en stage et permettre d'en discuter l'évolution en regard des exigences de la certification.

Cadre de la formation pratique

Semestre 1 ☐ Semestre 2 ☐ Semestre 3 ☐ Semestre 4 ☐

Type de stage Stage A ☐ Stage B (en emploi) ☐

Établissement _____

Classe·s concerné·e·s _____

Spécificités de la classe ou des classes dans lesquelles l'étudiant·e effectue son stage

Principales modalités d'organisation pratique du stage (ex. horaire, moments de débriefing et durée, échéances des retours formatifs, contraintes pour les différents moments de rencontre, projets, etc.)

Partenaires du contrat de formation pratique

Étudiant·e

Mme ☐ M. ☐

Prénom: _____

Nom: _____

N° HEP _____

Praticien·ne formateur·trice

Mme ☐ M. ☐

Prénom: _____

Nom: _____

Courriel: _____

Une fois le contrat complété et que l'étudiant·e et le·la praticien·ne formateur·trice sont en accord : signature

Date: _____ Date: _____

Signature: _____ Signature: _____

Version: juillet 2026

filiere-ms1@hepl.ch

Contrat de formation pratique en stage

Master Enseignement secondaire 1

Modalités de la collaboration

A. Expériences et compétences acquises antérieurement par l'étudiant·e et utiles à l'enseignement

B. Objectifs de formation à travailler de manière plus approfondie au vue des compétences acquises par l'étudiant·e (se référer notamment au plan d'études du programme de formation, au référentiel de compétences et aux échelles descriptives qui fixent les modalités de certification du stage)

C. Attentes de chaque partenaire (par exemple : forme, fond et délai de transmission de préparations de séquences d'enseignement, etc.)

Etudiant·e:	PraFo :

Contrat de formation pratique en stage

Master Enseignement secondaire 1

Avenant au contrat de formation pratique

Cet avenant est à remplir uniquement en cas de changements significatifs des éléments du contrat, lorsque le stage est déjà en cours !

En fonction des situations rencontrées ou des compétences et habiletés de l'étudiant·e, les partenaires conviennent des aménagements suivants :

Étudiant·e	**Praticien·ne formateur·trice**
Date: _____	Date: _____
Signature: _____	Signature: _____

Contacts

Étudiant·e - Formateur·trice HEP	**Praticien·ne formateur·trice Direction de l'établissement**
HEP Vaud **Service académique** av. de Cour 33 - CP 1014 Lausanne etudiants-ms1@hepl.ch	**HEP Vaud** **Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ)** av. de Cour 33 - CP 1014 Lausanne stages@hepl.ch